

**CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT DES INFIRMIERS(ES)  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

---

**Rapport du jury**

---

**Session 2021**

### Cadre réglementaire

Modalités du concours

Arrêté du 23 octobre 2012

Ouverture du concours

Arrêté du 4 février 2021

Nombre de postes

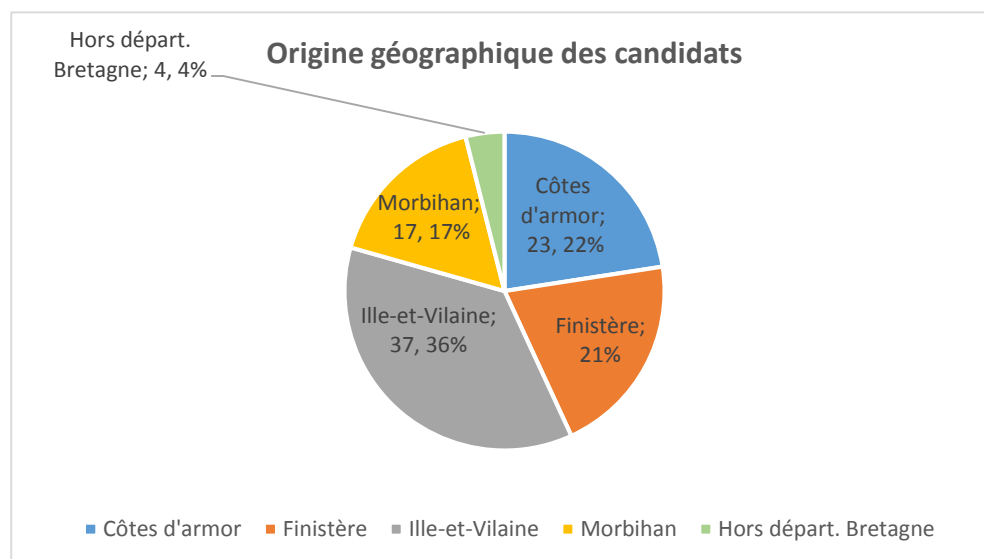
Arrêté du 29 mars 2021

### Statistiques

8 postes

166 inscrits - **102 présents** (61,45 %) – 64 absents (38,55 %)

Hommes (5,69 %), femmes (94,31 %)



### Composition du jury

Chef d'établissement, président

Infirmière Conseillère Technique

Médecin scolaire

Infirmier(e) diplômé(e) d'Etat

### Épreuve écrite d'admissibilité

Jour de passation de l'épreuve écrite : 15 avril 2021

Publication de la liste des admissibles : 10 mai 2021

D'une durée de 3 heures, l'épreuve était notée de 0 à 20 et affectée d'un coefficient 1.

Ventilation des notes (102 candidats)	Moins de 8,00 <b>Note éliminatoire</b>	8 à 10,50	11 à 14,50	15 à 18
Nombre de copies	3	17	60	22

### Epreuve d'admissibilité

Moyenne de l'épreuve	: 12,85
Note la plus haute	: 18,00
Note la plus basse	: 08,00
Seuil d'admissibilité	: 15,00
Nombre de candidats admissibles	: 22/102

### Observations sur le sujet d'écrit

Cette année encore, le sujet se présentait sous la forme de deux questions correspondant à des mises en situation professionnelles, fréquemment rencontrées dans l'exercice du métier d'infirmier(e) de l'Éducation nationale.

Le sujet posé de cette manière apparaissait simple sur le fond, mais la difficulté résidait pour les candidats à trouver une logique cohérente dans les réponses à apporter, en précisant bien sa posture professionnelle. De ce fait il ne fallait pas hésiter à employer le « je » lorsque les questions attendaient du candidat qu'il décrive ce qu'il va faire, en tant qu'infirmier(e) scolaire, face à une situation donnée. Dans ce cadre, faire mention des relations que l'infirmier(e) entretient dans son exercice professionnel (parents d'élèves, médecin scolaire, chef d'établissement...) est important. Cela permet au correcteur de vérifier le degré de compréhension du futur environnement professionnel, dans un métier où la marge d'autonomie sera importante.

Il est attendu dans ce genre d'exercice que le candidat fasse des réponses concises. Le rappel du cadre réglementaire est nécessaire, mais seulement lorsqu'il est demandé, ou qu'il éclaire la question. Citer de manière systématique tous les textes qui réglementent l'exercice du métier d'infirmier(e) scolaire, n'est donc pas utile pour cette épreuve. Certaines des meilleures copies ont consisté en un plan détaillé, complet et concis.

### Observations sur les copies de l'épreuve d'admissibilité

Dans la question 1, il était demandé aux candidats de prendre en charge un jeune « qui ne va pas bien » et qui vient chercher de l'aide auprès de l'infirmier(e) scolaire de son établissement.

Dans leurs évaluations de la crise suicidaire, il était demandé aux candidats de décrire les actions qu'ils comptaient mettre en place à court et moyen terme. Outre les critères d'évaluation de la crise suicidaire demandés dans le sujet, les meilleures copies ont envisagé explicitement des critères d'urgence dans leurs actions en modulant la prise en charge du jeune selon leur propre estimation de la gravité de cette crise suicidaire. La prise en charge efficace de ce jeune implique aussi une très bonne connaissance des partenaires et du réseau gravitant autour d'une infirmerie scolaire (médecin traitant, CMP, chef d'établissement, implication de la famille,...). Par ailleurs, la surveillance des amis du jeune a peu été envisagée par les candidats. Les effets d'entraînement sont pourtant fréquents chez un public qui pourrait être fragilisé par le mal être de l'un d'entre eux.

Beaucoup de candidats se sont attachés à chercher les raisons de la crise suicidaire du jeune, mais cette approche a été considérée hors sujet. Il s'agissait bien d'évaluer le risque pour adapter une prise en charge du jeune la plus pertinente au regard de sa situation.

Dans ce sujet, l'évaluation de la situation de ce jeune en crise est primordiale en milieu scolaire, où il se signale, et savoir passer la main l'est tout autant. Il n'est pas demandé à l'infirmier(e) de l'éducation nationale en poste de proposer une thérapie. Dans le même ordre de recommandation, il n'était pas demandé aux candidats de discourir sur la période de l'adolescence ou sur une approche théorique des suicides et de ses causes chez les adolescents.

Pour donner une réponse satisfaisante à cette question 2, les candidats ont su mobiliser des connaissances très précises, tant au niveau de la définition de la gale que de la conduite à tenir en milieu scolaire. Ce cadre étant très réglementé, la connaissance des procédures et de l'environnement de travail d'une infirmier(e) de l'éducation nationale ont fait la différence entre les candidats.

---

### Épreuve orale d'admission

Cette épreuve consiste en un entretien du candidat avec le jury notée de 0 à 20 (durée 30 minutes ; coefficient 2).

Jours de passation de l'épreuve orale : 17 et 18 mai 2021

Publication de la liste des admis : 18 mai 2021

21 candidats présents, 1 absent.

#### Résultats Epreuve orale

Moyenne épreuve orale : 15,05

Note la plus haute : 20,00

Note la plus basse : 10,00

Seuil d'admission sur LP : 16,50

Seuil d'admission sur LC : 15,00

Ventilation des notes	10 à 13	15 à 20
Candidats	10	11

Nombre de candidats inscrits sur LP : 8

Nombre de candidats inscrits sur LC : 3

#### Organisation de l'épreuve orale d'admission

Cette épreuve consiste en un entretien de 30 minutes du candidat avec le jury. Elle débute par un exposé du candidat d'une durée de 10 minutes **au maximum** sur sa formation et, le cas échéant, son expérience professionnelle. Au cours de cet exposé, le candidat peut également développer, s'il le souhaite, un projet professionnel.

L'exposé est suivi d'une discussion avec le jury d'une durée de 20 minutes **au minimum**.

La discussion avec le jury s'engage à partir des éléments présentés par le candidat au cours de son exposé. Le jury peut s'appuyer sur le CV transmis par le candidat et les éléments qui s'en dégagent.

### Attentes de l'épreuve

L'oral est destiné à apprécier la motivation et les qualités de réflexion du candidat, ainsi que ses connaissances professionnelles et son aptitude à exercer sa profession au regard de l'environnement professionnel des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et des missions qui leur sont dévolues.

En outre, des questions portant, notamment, sur les règles applicables à la fonction publique de l'Etat et à l'organisation générale des services centraux, des services déconcentrés et des établissements publics relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre chargé de l'enseignement supérieur peuvent être posées par le jury.

### L'entretien

La première partie de l'entretien revient sur les propos du candidat lors de son exposé, sur son parcours professionnel, sur ses motivations. Les qualités de communication et une posture volontariste de certains candidats ont été appréciées par le jury lors de cet entretien, malgré la contrainte du masque. En effet, savoir communiquer est essentiel au sein des écoles.

Au fil de la discussion, le jury oriente les échanges vers les connaissances et la préparation au concours du candidat.

Le jury cherche à évaluer le degré de préparation du candidat et sa connaissance du métier d'infirmier EN au sein d'un EPLE et plus largement dans l'institution à différentes échelles (communes, circonscriptions, réseaux de lycée, bassin, académie, partenaires de santé et de prévention, ...). Les candidats doivent toujours raccrocher ces échanges aux missions dévolues aux infirmiers EN.

Ainsi, il est primordial de connaître le cadre réglementaire qui fixe les missions de l'infirmier(e) scolaire. Le cadre légal fixant le secret professionnel et le partage d'informations entre professionnels **et celui relatif à la délivrance de la contraception d'urgence par les infirmier(e)s scolaires** sont également des incontournables.

En fin d'entretien, le jury propose au candidat de détailler ses réactions face à des situations tirées du quotidien de l'infirmier(e) scolaire. Le jury apprécie la capacité d'analyse du candidat et son argumentation, toujours en lien avec ses missions d'IDE EN.

Cette année encore, les candidats qui ont pu échanger avec des infirmier(e)s en poste en établissement scolaire ou ceux qui ont occupé un poste en tant que contractuel ont su réinvestir positivement leurs connaissances en utilisant un vocabulaire professionnel usuel juste et adapté aux situations présentées dans les études de cas. Leur meilleure connaissance de l'institution a également constitué un avantage, l'infirmier(e) recruté(e) devant être opérationnel à très court terme lorsqu'il sera en poste, pour une prise en charge pleine et efficace des élèves de leur(s) établissement(s).

Pour conclure, les conditions particulières de recrutement de cette année, liées à la pandémie, notamment le port du masque lors des entretiens, n'ont pas altéré la qualité des échanges que nous avons eu avec les candidats, qui, de l'avis de tous les membres du jury, nous ont montré un niveau de compétences professionnelles très prometteur et rassurant pour leurs futurs établissements d'affectation.

M. Le Faucheur  
Président du Jury